

a dix ans et qui n'en achètent plus maintenant. Ainsi, je crois qu'il importerait, pour assurer la stabilité du marché du blé, que le ministre du Commerce et la Commission du blé déploient de plus grands efforts pour augmenter nos ventes dans les zones, où à mon sens on devrait trouver un peu plus de stabilité.

Pour terminer, monsieur le président, notre parti est tout heureux de cette communication. Nous espérons que les ventes continueront et qu'aucune difficulté ne surviendra entre-temps pour nuire à l'accord. Bien qu'aucun prix ne soit fixé, je suppose que l'on exigera le prix du marché international au moment où les livraisons seront faites.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, ce n'est pas souvent que le représentant de la circonscription où est situé le bureau principal de la Commission canadienne du blé a l'occasion de dire quelques mots au sujet des activités de celle-ci. Mais je suis très heureux ce soir de féliciter la Commission canadienne du blé des accords et des contrats annoncés par elle et par le ministre du Commerce (M. Sharp) ici même. Le moment est mal choisi d'entamer une discussion sur la question de savoir qui est allé en Chine d'abord. L'important c'est que ce contrat ait été conclu, que la Commission canadienne du blé ait obtenu l'aide du présent gouvernement, de même que celle des gouvernements précédents, ce qui lui a permis de garantir les prêts. Nous voyons d'un bon œil les diverses précisions qui nous ont été données ce soir par le ministre au cours de sa déclaration.

Je suis d'accord avec l'honorable représentant de Qu'Appelle (M. Hamilton) et celui de Medicine-Hat (M. Olson) quand ils disent qu'il faut chercher des marchés nouveaux et accroître celui qui existe déjà en Chine continentale. Je ne crois pas qu'il soit déplacé de signaler le problème de la nourriture, de la faim, de la pauvreté; toutes ces choses font partie de notre économie et sont des problèmes à l'échelle mondiale; il fait bon de voir que parfois, dans nos efforts pour les régler, nous contournons les difficultés que posent les relations diplomatiques.

Il me semble que si nous pouvons conclure des marchés avec la Chine communiste, soit en échangeant notre blé pour les marchandises qu'elle peut nous vendre, le jour viendra où nous devons reconnaître l'existence de ce gouvernement et chercher à le faire admettre aux conseils des Nations. Nous concourrons ainsi à éliminer les causes de friction et de tension qui existent entre l'Est et l'Ouest. De même, si nous pouvons vendre nos produits

agricoles comme l'a proposé l'honorable député de Qu'Appelle, aux pays qu'il a mentionnés, je crois que nous ne devons pas seulement chercher à écouler les produits de nos fermes, mais aussi à établir la concorde dans un monde qui est trop souvent aux prises avec la zizanie et la dissension.

Nous félicitons la Commission canadienne du blé de son travail. Nous sommes heureux que le présent gouvernement comme le gouvernement précédent ait su donner son appui à la Commission du blé; et nous félicitons les cultivateurs de l'Ouest canadien à l'occasion de la déclaration qui a été faite ce soir à leur intention.

**M. Reynold Rapp (Humboldt-Melfort-Tisdale):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une seule question au ministre afin d'obtenir des précisions sur la déclaration qu'il vient de faire. On a dit qu'il restait 41 millions de boisseaux du contrat précédent. Sont-ils compris dans ce contrat-ci, en vertu duquel le nombre de boisseaux vendus passe de 112 à 186 millions?

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, comme l'honorable député de Qu'Appelle s'en souviendra, la société chinoise n'était tenue d'acheter qu'une quantité minimum de blé, tandis que la Commission canadienne du blé était obligée de livrer, au besoin, la quantité maximum. Les Chinois ont décidé de ne pas acheter d'autre blé en vertu de l'ancien contrat qu'ils ont remplacé par le contrat actuel.

**L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot):** Monsieur l'Orateur, même si nous ne voulons pas parler longuement de cette vente de blé...

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le Règlement prévoit bel et bien, je pense, que lorsqu'une déclaration est faite à l'appel des motions, comme dans ce cas-ci, un seul membre de chaque parti peut prendre la parole et qu'il n'y a pas de débat.

**M. l'Orateur suppléant:** Voilà ce que je comprends. J'ai hésité quelque peu avant de permettre au représentant d'Humboldt-Melfort-Tisdale (M. Rapp) de poser une question au ministre. Je crois que nous ne devrions pas poursuivre plus longtemps l'étude de cette question.

**L'hon. M. Ricard:** Autre forme de clôture.

**M. Rapp:** Monsieur l'Orateur, par ma question, je voulais tout simplement obtenir des précisions sur la déclaration du ministre.

**M. l'Orateur suppléant:** Je comprends.